

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Rose-Marie SORCE a donné pouvoir à Véronique CANET
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Vincent GASCA a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL
Carole GARDET a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Christophe BOUCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2024

Date d'affichage : 26/02/2024

Laurent CHAUMARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 06.03.2024
Et publication le : 11.03.2024
Le Maire,



Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L.270,

Vu le courrier de Mme Karine LAMY-QUIQUE reçu en mairie le 31 janvier dernier présentant sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dûment informé M. le Préfet de Haute-Savoie de cette démission,

Considérant que, conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que Monsieur Rudy SICARD, suivant dans l'ordre de présentation de la liste a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur Rudy SICARD en qualité de conseiller municipal,
- De prendre acte de la modification du tableau du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 4 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Laurent CHAUMARD



Le Maire,
Michel BEAL

